

bre de propositions concernant les méthodes de limitation et de réduction des armements terrestres et aériens. Si maintenant on voulait reprendre les questions sur lesquelles on a pu s'entendre, on ferait reculer la solution du problème au lieu de la faire avancer; il serait extrêmement dangereux de donner de nouvelles instructions à la Commission préparatoire.

M. Sato (Japon) partage l'attitude du général de Marinis. Il doute de l'utilité de discuter des points déjà réglés. Après un échange de vues complet et à la suite de concessions mutuelles souvent fort laborieuses, les délégués étaient enfin arrivés à surmonter de nombreuses difficultés et à réaliser un accord. Or, l'adoption de la proposition britannique aurait pour effet de remettre en question tout le résultat acquis.

M. Lange (Norvège) appuyant le vicomte Cecil, rappelle que le président de la Commission préparatoire a prié les délégués à intervenir le moins possible dans la méthode de travail suivi jusqu'à présent par elle. Cependant, s'il y avait vraiment, dans l'orientation des travaux préparatoires, un péril grave, ne devrait-on pas manifester ses craintes. Il est fort regrettable que la question des réserves instruites ait été écartée du projet de réduction et de limitation des armements de la Commission préparatoire, et que la limitation des armements, par la voie des dépenses budgétaires, n'ait pas été adoptée. En ce qui concerne le point (d) du projet du vicomte Cecil, il se déclare entièrement en faveur de la reconnaissance d'une autorité internationale compétente qui serait quelque chose de plus qu'un organe de contrôle; mais qui aurait pour tâche de suivre l'évolution dans le domaine des armements et de formuler des suggestions pour des réductions ultérieures. Il déclare que l'opinion publique dans le monde est extrêmement alarmée du peu de progrès réalisé par la Société des Nations dans le domaine du désarmement. Il n'est pas exagéré de dire que si le système actuel du désarmement existe encore pendant une dizaine d'années, on ira fatalement vers la guerre.

M. Sokal (Pologne) s'oppose à la résolution du vicomte Cecil pour la raison que si elle était acceptée, la Troisième Commission deviendrait une sorte de tribunal d'appel ou de Cour de cassation pour les décisions de la Commission préparatoire.

M. Munch (Danemark) en acceptant la résolution, déclare que la Commission préparatoire a continué son patient travail, année après année, au cours desquelles des accords de plus en plus nombreux tendant à augmenter le sentiment de sécurité, ont été conclus; néanmoins, il ne fut pas possible d'aboutir à des résultats pratiques en matière de désarmement. M. Munch estime qu'il serait peut-être utile de renvoyer à la Commission préparatoire, le projet tendant à la réduction des armements, élaboré il y a deux ans, par l'Union interparlementaire, afin que la Commission préparatoire puisse à son tour le renvoyer à la Conférence du désarmement, comme elle avait fait du projet de désarmement des Républiques soviétiques. Le point de départ dans le projet interparlementaire est l'état actuel des armements. On propose une réduction graduelle dans tous les Etats où les armements dépassent un certain niveau. Cette réduction doit être basée sur la moyenne des armements de l'Etat en question au cours des trois ou cinq dernières années budgétaires. Après avoir fait l'analyse des divers points du projet de l'Union interparlementaire, il termine en disant que c'est, d'après lui, le projet qui, dans la plus large mesure, tient compte de la complexité du problème du désarmement.

Sir George Foster (Canada), d'accord avec la résolution Cecil, déclare qu'au Canada "il n'existe qu'une opinion sur la nécessité du désarmement... Dix millions d'habitants peuplent le Canada et y gagnent leur vie. Ils ne possèdent en fait ni marine, ni armée... Dix millions d'âmes se sont sincèrement, délibérément et pour toujours révoltées contre l'idée que des gouvernements, des dicta-